



Tchad

00082056

Ndjamena, le 11 septembre 2014

Monsieur le Ministre,

Objet : Remboursement des montants non justifiés par la CPA

En référence de votre correspondance

N° 1099 PR/PM/MSPASSN/SE/SG/DGRP/2014

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que nous accusons réception de votre correspondance dont les références sont rappelées en objet. Nous sommes en mesure de vous confirmer la réception dans nos comptes de la somme de **vingt million neuf cent dix-sept mille cent francs CFA (20, 917,100 F CFA)** correspondant à la somme due par la Centrale Pharmaceutique d'Achat au PNUD en exécution des recommandations de l'audit complémentaire et nous vous remercions pour l'effort consenti par vous singulièrement et par le Gouvernement de la République du Tchad pour l'apurement de ce dossier.

L'engagement que vous prenez dans cette correspondance, à la suite de votre prédécesseur, de rembourser les sommes restantes démontre le sens de la responsabilité des hautes autorités de ce pays.

Pour bâtir sur la dynamique enclenchée, nous suggérons fortement que les sommes dues par le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) et qu'au moins 10% des sommes dues par la Direction Générale de l'Action Sanitaire Régionale (DGASR) soient également apurées. Les montants restants pourront faire l'objet d'un échéancier qui sera communiqué à nos partenaires du Fonds mondial.

L'ensemble de la démarche permettra d'envoyer un signal fort à la communauté des partenaires techniques et financiers du secteur de la santé sur la responsabilité et le sens de la redevabilité pour la poursuite des financements au moment où les notes conceptuelles pour le NFM ont été soumises.

Les montants perçus seront reversés au programme en cours.

En vous remerciant encore pour votre engagement personnel, pour celui de la Ministre du plan et celui du Ministre des finances, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Dr. Magda VERDICKT
Représentant Résident a. i.

Son Excellence
Monsieur le Ministre de la Santé Publique
De l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
Ndjamena